

THÈME DU CONOURS : Ma francophonie en images

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, sans restriction d'âge ou de nationalité. Cependant, tout participant mineur qui souhaite participer sous la catégorie projet individuel devra nécessairement avoir obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale inclut la signature du formulaire d'inscription.

Chaque participant affirme être l'auteur des photographies qu'il soumet et garantit que les œuvres proposées sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. Les participants sont libres de réaliser leur prise de vue à l'extérieur ou à l'intérieur. La photographie d'un dessin réalisé par le participant peut aussi être soumise.

Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos de telle sorte que la responsabilité de la CSFY et ses écoles ne puisse être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à son organisation et les membres du jury.

CATÉGORIES

- **Projet de classe** : ouvert à toutes les classes de l'École Émilie-Tremblay et l'Académie Parhémie.
- **Projet du public** : ouvert à tous les groupes, les garderies, les organismes de la communauté, etc.
- **Projet de famille ou groupe d'amis** : ouvert aux familles ou groupes d'amis de la communauté.
- **Projet individuel** : ouvert à tous les individus de la communauté.

PRIX À GAGNER

- **Catégorie projet de classe** (pour ÉÉT et AP seulement): Budget de 400 \$ pour faire une activité de classe.
- **Catégorie projet du public** : Chèque cadeau d'une valeur de 150 \$ au Renaud Bray.
- **Catégorie projet de famille ou groupe d'amis** : Chèque cadeau d'une valeur de 150 \$ au Renaud Bray.
- **Catégorie projet individuel** : Chèque cadeau d'une valeur de 100 \$ au Renaud Bray.
- **Catégorie coup de cœur du jury, toutes catégories confondues** : Chèque cadeau d'une valeur de 100 \$ au Renaud Bray.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les critères du concours sont accessibles sur le site internet de la CSFY à <http://commissionscolaire.csfy.ca/concours/> et sur la page Facebook de la CSFY, à compter du **1^{er} mars** 2019 jusqu'au **31 mars** 2019 à minuit.

Chaque photo envoyée doit être jumelée à un formulaire de participation dûment complété.

Pour participer, il faut :

- compléter un formulaire d'inscription avec les informations requises;
- envoyer une photo numérique haute résolution au format .jpeg à l'adresse info@csfy.ca. Toute photo déposée autrement ne sera pas admise à concourir.
- un titre et une légende (75 mots maximum) qui présentent chaque photo.

Chaque participant peut déposer un **maximum de trois photographies par catégorie**, mais ne pourra être lauréat que d'une catégorie. Un participant ne peut déposer plus de 9 photos au total. Il y aura un gagnant par catégorie, ainsi qu'un prix «coup de cœur du jury».

DATE LIMITE

La date limite de dépôts des photos est le **31 mars 2019** à minuit.

JURY

Le jury est composé de membres du personnel de la CSFY et de ses écoles.

Le jury désignera, le **15 avril 2019** une photographie gagnante par catégorie.

Les décisions du jury sont sans appel; elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

UTILISATION DES PHOTOS

Les organisateurs du concours souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées.

Les participants au concours autorisent la CSFY et ses écoles à diffuser, gratuitement et sans modification, en respectant ainsi les droits d'auteur, leurs photographies sur leurs sites Internet, leurs pages Facebook ou dans le cadre de publications promotionnelles. Aucune utilisation commerciale des photos ne sera faite.

Les photographies lauréates seront présentées sous forme d'exposition en ligne sur les sites web de la CSFY et de ses écoles à partir du **23 avril 2019**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection sont les suivants :

- Créativité et originalité 40 %;
- Qualité photographique 20 %;
- Contexte et lien avec le thème 20 %;
- Impact global 10 %; et
- Intérêt suscité par la photo et son message, 10 %.

La liste des gagnants sera publiée sur les pages Facebook CSFY, EET et AP et sur les sites Internet de la CSFY et ses écoles.

Les gagnants seront avisés par courriel la semaine du 15 avril 2019.

Ils auront jusqu'au 30 avril 2019 pour réclamer leur prix.

DROIT DE REGARD

Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère raciste, discriminant, contraire aux bonnes mœurs ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

POUR VOUS AIDER DANS LA SÉLECTION DE VOS PHOTOS

- Évitez les photos floues (sauf si c'est le sujet ou si c'est volontaire);
- Évitez les images sur ou sous exposées;
- Utilisez seulement des images dont vous êtes l'auteur;
- Utilisez seulement des images présentant des personnes dont vous êtes certain d'avoir l'autorisation;
- Si vous choisissez de photographier un dessin, vous devez être le créateur de la photo et du dessin.